

# GUIDE PRATIQUE 2017-2018

**Pour les étudiants internationaux séjournant à  
l'Université Paris 13 dans le cadre d'un  
programme d'échanges**

## Sommaire

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ PARIS 13 .....	2
INFORMATIONS UTILES .....	3
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018 .....	3
JOURNÉE D'ACCUEIL .....	4
STAGE DE FORMATION LINGUISTIQUE .....	4
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE .....	4
INFORMATIONS PRATIQUES POUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE .....	5
RESTAURATION .....	5
TRANSPORTS .....	5
SANTÉ .....	5
BANQUE .....	5
CARTE DE SÉJOUR/VISA .....	6
LOGEMENT .....	7
ASSOCIATION POUR ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX: "JEM ERASMUS P13" .....	7

## BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ PARIS 13

Créée en 1970, l'Université Paris 13 est l'une des treize universités qui ont succédé à la Sorbonne après 1968.

Elle compte aujourd'hui 24 000 étudiants, répartis sur cinq campus (Villetaneuse, Saint-Denis, Bobigny, la Plaine Saint Denis, Argenteuil), en formation initiale ou continue, du premier au troisième cycle. Réellement pluridisciplinaire, l'Université Paris 13 est un pôle majeur d'enseignement et de recherche au nord de Paris.

Elle est organisée en 9 composantes :

- Lettres, langues, sciences de l'homme et des sociétés
- Sciences de la communication
- Santé, médecine et biologie humaine
- Sciences économiques et de gestion
- Droit, sciences politiques et sociales
- Institut Galilée
- IUT Villetaneuse, IUT Bobigny, IUT Saint-Denis

et un département des activités physiques et sportives, 44 associations étudiantes, 29 laboratoires et 2 écoles doctorales.

L'Université Paris 13 fait des relations internationales une de ses priorités. Elle est partenaire de nombreuses universités de renom en Europe et dans le monde entier. Chaque année plus de 120 nationalités sont représentées parmi ses étudiants. Elle bénéficie d'une vie culturelle, artistique et sportive particulièrement intense.

De nombreux services ressources sont ainsi à leur disposition sur les campus.

- Trois bibliothèques
- Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle
- L'action culturelle et artistique
- Des activités sportives multiples
- Espace Langues – apprentissage et perfectionnement en langues

Pour consulter la liste des cours dispensés à Paris 13 vous pouvez voir le site internet :

[www.univ-paris13.fr](http://www.univ-paris13.fr) et cliquer sur « Formations », sur la bande blanche en haut de l'écran. Explorer le menu gris qui apparaît, en particulier sous « l'offre de formation », pour voir la liste des diplômes proposés dans notre université.

Pour obtenir des informations générales sur la vie étudiante à Paris, vous pouvez consulter le site : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)

## INFORMATIONS UTILES

Code Erasmus de l'Université Paris 13

F PARIS013

**Responsable Administratif**

E-mail

José RODRÍGUEZ MORALES

[dir-bri@univ-paris13.fr](mailto:dir-bri@univ-paris13.fr)

**Responsable institutionnel Erasmus+**

E-mail

Bruno BOUDEAU

[eu.coordinator@univ-paris13.fr](mailto:eu.coordinator@univ-paris13.fr)

**Responsable pôle mobilité**

Téléphone

E-mail

Sandrine LEFEBVRE

+33 1 49 40 28 87

[sec2-bri@univ-paris13.fr](mailto:sec2-bri@univ-paris13.fr)

**Incoming students**

Téléphone

E-mail

Dalila SERENO

+33 1 49 40 28 48

[incoming@univ-paris13.fr](mailto:incoming@univ-paris13.fr)

Le Service des Relations Européennes et Internationales (SREI) se trouve sur le campus de Villetaneuse, dans le bâtiment de l'IUT au rez-de-chaussée, porte L101.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

**Fermé le lundi matin, le mercredi après-midi et le vendredi matin.**

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

Vous trouverez ci-dessous les dates approximatives des semestres. Ces dates varient de quelques jours selon les composantes ou les départements.

### CALENDRIER UNIVERSITAIRE :

*sous réserve du calendrier de votre UFR publié sur le site web de l'université*

Début des cours du 1<sup>er</sup> semestre : septembre 2017

Fin du premier semestre : entre fin décembre et mi-janvier 2018

Début du 2<sup>ème</sup> semestre : janvier 2018

Fin de l'année universitaire : entre fin mai et mi-juin 2018

**Vacances scolaires:** Toussaint : une semaine entre fin octobre et début novembre 2017

Noël : 23 décembre 2017 au 8 janvier 2018

d'hiver : une semaine en février 2018

de printemps : une semaine en avril 2018

**Jours fériés** : 11 novembre (Armistice 1918), 2 avril (Lundi de Pâques) 1<sup>er</sup> mai (Fête du Travail), 8 mai (Victoire de 1945), 10 mai (Jeudi de l'Ascension), 21 mai (Lundi de Pentecôte)

## JOURNÉE D'ACCUEIL

La journée d'accueil est prévue **début septembre** (et **début janvier** pour le deuxième semestre) à l'IUT de Villeteuse, selon le programme suivant :

- Réunion de rentrée : toutes les informations utiles pour faciliter vos études à l'université de Paris 13 vous seront dispensées à ce moment.
- Test de langue française
- Déjeuner
- Rencontre avec l'association JEM ERASMUS P13 et visite du campus
- Résultat du test de Français

**Date d'arrivée** : Prévoyez d'arriver un jour ou deux avant la journée d'accueil. Si vous êtes logé en résidence universitaire ou dans un foyer vous ne pouvez prendre possession de votre logement **ni le samedi ni le dimanche. De toute façon, prévenez votre bailleur du jour et de l'heure de votre arrivée.**

## STAGE DE FORMATION LINGUISTIQUE

Le « **stage d'accueil** » se déroule sur une semaine. Ce stage a pour objectif de renforcer vos connaissances linguistiques, de découvrir Paris et ses environs et de créer des liens avec les étudiants de Paris 13. En fonction de vos résultats au test, vous serez intégré(e) à l'un des quatre groupes pour la formation linguistique. Même si votre niveau de français est bon, ce stage facilitera votre intégration dans notre établissement.

Quand vous serez bien installés et que vos cours auront commencé, nous aurons le plaisir de vous inviter au Pot Erasmus (vous recevrez un e-mail détaillé).

**Cours de français pendant le semestre** : parce que suivre tous les jours des cours dans une langue étrangère est difficile, l'université vous propose un soutien en français pendant la totalité du semestre. Trois niveaux seront ouverts, vous pourrez suivre trois heures de cours de français sur objectifs universitaires par semaine et, si vous réussissez l'examen, obtenir 3 ECTS. Les salles et les horaires des cours semestriels vous seront communiqués à la fin du stage d'accueil.

## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Toutes les formalités d'inscription administrative (pour obtenir la carte d'étudiant de Paris 13) et pédagogique (pour déterminer les cours que vous allez suivre) seront faites durant **la semaine qui suit la journée d'accueil.**

### **DOCUMENTS A APPORTER le jour de votre inscription**

- Une photocopie du passeport valide et du visa « long séjour ». Ce visa n'est pas exigé aux étudiants de l'Union Européenne et de l'Espace Européen (renseignez-vous).
- Assurance maladie (carte européenne d'assurance maladie pour les ressortissants de l'UE)
- Carte d'étudiant de votre université d'origine *avec la mention année académique 2017/2018*
- 1 photo d'identité

**Ces papiers sont demandés pour** : vous inscrire à l'université, faire la demande d'Aide au Logement (APL), etc... Si vous êtes étudiants non ressortissant de l'Union Européenne, c'est possible que vous ayez besoin de l'extrait de votre acte de naissance traduit en français.

## INFORMATIONS PRATIQUES POUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE

### Restauration

En fonction du campus sur lequel vous étudiez, vous avez accès à des restaurants universitaires ou cafétérias. Votre carte d'étudiant peut vous servir de moyen de paiement. En effet, elle contient le système de porte-monnaie électronique, rechargeable par carte bancaire sur le site internet <http://www.izly.fr/>

### Transports

En arrivant en région parisienne, faites rapidement établir un passe Navigo Forfait imagine R Étudiant auprès de la société de transports, la RATP. En fonction de la zone dans laquelle vous habitez, vous paierez un tarif différent.

### Santé : assurance maladie

Avant votre départ vous devez vous procurer la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** : elle vous permettra de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires au cours de votre séjour. Si aucun accord n'a été passé entre la France et votre pays, ou si vous n'avez pas la CEAM, vous devez obligatoirement souscrire à la **Sécurité Sociale étudiante** de 217 €.

### Santé : remboursement

Pour être remboursé en cas de maladie (si vous avez consulté un médecin et acheté des médicaments) :

- Si vous avez la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** ou si vous bénéficiez d'une assurance privée et êtes ressortissant d'un pays de l'espace économique européen, pour la première demande de remboursement vous devez aller au Service Relations Internationales de la **CPAM** (Caisse primaire d'Assurance Maladie) du département où vous habitez et présenter la feuille de soins délivrée par le médecin + votre carte européenne d'assurance maladie ou votre attestation d'assurance privée + votre carte d'étudiant + un relevé d'identité bancaire (RIB). La CPAM enregistre alors votre dossier et procède directement au remboursement de vos frais (aucun remboursement en liquide). Pour les demandes de remboursement suivantes, il vous suffira d'envoyer votre feuille de soins à ce même service (si vous avez une assurance complémentaire, vous lui ferez suivre ensuite vos décomptes de remboursement de la CPAM, pour obtenir le remboursement complémentaire)
- Si vous bénéficiez d'une **assurance privée autre** : vous relevez de votre caisse privée et c'est à elle que vous adresserez vos feuilles de soins. Elle vous remboursera selon ses propres modalités et délais.

### Assurance Responsabilité Civile : obligatoire

Tout étudiant européen est obligé de souscrire une assurance responsabilité civile dans son pays ou en France pour les dommages corporels causés aux tiers dans la vie privée et dégâts matériels. Vérifiez avant de partir que vous avez ce type d'assurance.

### Banque

Le plus pratique est de vous procurer dans votre pays une carte de crédit internationale (VISA ou Mastercard). Mais vous pouvez aussi ouvrir un compte en France dans une agence près de chez vous. Renseignez-vous sur les documents à apporter et prenez rendez-vous avec un conseiller qui pourra alors vous proposer des moyens de paiement adaptés (chéquier et carte bancaire).

## Carte de séjour / visa

Les étudiants ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen (E.E.E.) sont dispensés de titre de séjour. Les étudiants originaires d'autres pays doivent se renseigner auprès du consulat français dans leur pays pour l'obtention éventuelle d'un visa « étudiant ». Pour un séjour de plus de trois mois, ces étudiants devront demander le « Visa long séjour valant titre de séjour », puis le valider auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) de leur lieu de résidence.

Plus d'info : <http://www.diplomatie.gouv.fr> et <http://www.campusfrance.org/fr/>.

## LOGEMENT

### Conseils avant de louer

Avant de s'engager, il est nécessaire de connaître les conditions exactes de la location proposée et de se faire préciser :

- ce qui est exactement inclus dans le loyer demandé, à savoir si les charges (gardiennage, nettoyage et entretien des parties communes de l'immeuble) sont comprises dans le montant du loyer. En général les frais de chauffage et d'électricité ne sont pas compris. En cas de logement chez l'habitant, il faut savoir si le loyer comprend la fourniture et le blanchissage des draps, l'utilisation des bains/douches et de la cuisine
- s'assurer de la possibilité de recevoir des visites
- exiger un bail écrit après avoir fait établir un état des lieux
- le loyer se règle avant d'occuper le logement et dès les premiers jours de chaque mois
- en cas de départ, le locataire donne au propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, un préavis d'un mois en général (trois mois dans les contrats de location par agence). Le délai est le même pour le propriétaire s'il désire reprendre sa chambre ou son studio (en fin de bail seulement).

### Ce qu'il faut payer avant

Dans tous les cas de location vous aurez à verser une provision égale à un mois de loyer avant de pouvoir pénétrer dans le logement. Le loyer se règle avant d'occuper le logement et dès les premiers jours de chaque mois. Ceci signifie que vous devez pouvoir verser deux mois de loyer au minimum à votre arrivée ou un peu avant.

Des conditions particulières peuvent être demandées suivant les résidences.

Attention : quelle que soit la date de votre arrivée, le mois en cours est à payer en totalité.

### Les aides que vous pouvez obtenir

Renseignez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (caisse d'allocations familiales). Tous les étudiants qui logeraient dans une résidence agréée CROUS ont droit à l'allocation dite APL (Aide Personnalisée au Logement) ou à l'allocation dite ALS (Allocation Logement à caractère Social), qui viendra en déduction de votre loyer. Les résidences ou foyers dans lesquels vous êtes logés vous aident à constituer votre dossier.

### Logement étudiants

Si vous désirez être aidé pour trouver un logement étudiant, signalez votre demande dans le dossier de candidature en ligne. Le SREI transmettra chaque semestre la liste des étudiants en échange au CROUS, qui gère les logements universitaires.

**ATTENTION** : nous vous informons que le CROUS n'est malheureusement pas en mesure de fournir un hébergement à chaque étudiant accueilli. **Nous vous rappelons également que les logements étudiants se trouvent en dehors de Paris** (Villetaneuse, Bobigny, Saint-Denis).

## Logement chez les particulières

ATTENTION : le SREI ne peut pas vous aider si vous recherchez un logement chez des particulières

Veillez trouver une liste d'adresses où il est possible faire une demande :

www.locaviz.fr  
www.adele.org  
erasmusu.com/en/erasmus-paris/room-for-rent-student  
www.appartager.com  
www.e-colocation.fr  
http://www.mapiaule.com/logement-etudiant.html  
www.aljt.com  
www.leclubetudiant.com  
http://www.residencesparme.fr  
www.pap.fr  
http://www.espacil.com  
http://coloc-club.fr  
http://autroisieme.com  
www.seloger.com  
https://housinganywhere.com

## ASSOCIATION POUR ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX: "JEM Erasmus P13"

### Qui sommes-nous?



Nous sommes l'association de l'université Paris 13, qui vous **accompagne** tout au long de votre semestre autant dans vos démarches administratives que dans votre quotidien. Nous vous faisons découvrir un Paris *jeune* et *étudiant* ! Nous vous proposons donc des visites de Paris (musées, institutions culturelles...), nous vous emmenons dans des bars atypiques et dans les soirées branchées de la capitale.

### Comment nous trouver?

- > Groupe facebook : JEM Erasmus Paris 13 <https://www.facebook.com/groups/jemerasmusp13/>
- > E-mail : [jemerasmusp13@gmail.com](mailto:jemerasmusp13@gmail.com)

### EIAP (Echanges internationaux à Paris)

JEM Erasmus P13, fait partie du réseau qui réunit des associations étudiantes ayant les mêmes objectifs : l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux en échanges en Ile-de-France. Ce réseau est composé des associations des universités de Paris 3, 7, 8, 12 et 13. Il organise entre autre des voyages, des activités comme le théâtre, le cinéma, des cours de langue, etc.